



053708/EU XXIV.GP
Eingelangt am 10/06/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



10191/11

(OR. en)

PRESSE 131

PR CO 28

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3088ème session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 17 mai 2011

Président **György MATOLCSY**
Ministre de l'économie nationale de Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

10191/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté une recommandation relative à la nomination de M. Mario Draghi (Italie) en tant que **président de la Banque centrale européenne**, devant succéder à M. Jean-Claude Trichet. Cette recommandation sera présentée au Conseil européen qui statuera lors de sa réunion des 23 et 24 juin.*

*Le Conseil a adopté une décision accordant une assistance financière au **Portugal**.*

Des prêts pour un montant de 26 milliards EUR seront accordés au titre du Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) dans le cadre d'une enveloppe de 78 milliards EUR d'aide financière, sur la base d'un programme négocié avec les autorités irlandaises par la Commission et le Fonds monétaire international, en liaison avec la Banque centrale européenne. Ce programme de trois ans prévoit des réformes des marchés du travail et des produits, du secteur financier et des finances publiques du Portugal, le déficit budgétaire du pays devant être ramené à un niveau inférieur à 3 % du PIB d'ici 2013.

*Le Conseil a également examiné la mise en œuvre du programme d'ajustement économique de **l'Irlande**, et approuvé des modifications techniques des conditions de l'assistance financière à ce pays au titre du MESF.*

*Le Conseil a fait le bilan des travaux relatifs aux propositions législatives en matière de **gouvernance économique**, et il s'est penché sur la manière dont les négociations avec le Parlement européen concernant certaines questions pourraient être menées afin qu'un accord global puisse être dégagé le mois prochain comme prévu.*

Les propositions, qui s'inscrivent dans le cadre de la réaction de l'UE face aux problèmes posés par la crise des dettes souveraines, visent à renforcer la discipline budgétaire dans les États membres et à remédier aux déséquilibres macroéconomiques au sein de l'UE, et en particulier dans la zone euro.

*Le Conseil a dégagé un accord concernant un projet de règlement sur **la vente à découvert** et les contrats d'échange sur risque de crédit qui prévoit des exigences en matière de transparence et harmonise les pouvoirs dont peuvent disposer les autorités nationales de régulation dans des situations exceptionnelles.*

*Il a également adopté des conclusions relatives au **changement climatique**, dans lesquelles il confirme les derniers chiffres concernant le financement à mise en œuvre rapide prévu pour des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, et examine les perspectives d'accroissement du financement après 2012.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE	7
VENTE À DÉCOUVERT ET CONTRATS D'ÉCHANGE SUR RISQUE DE CRÉDIT.....	9
FISCALITÉ DES REVENUS DE L'ÉPARGNE.....	10
FISCALITÉ DU SECTEUR FINANCIER.....	11
NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE	12
TESTS DE RÉSISTANCE DES BANQUES - MESURES DE SOUTIEN.....	13
IRLANDE - DÉCISION MODIFIANT LES CONDITIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE.....	14
SOUTIEN FINANCIER AU PORTUGAL	15
CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	16
RÉUNION INFORMELLE À GÖDÖLLÖ - RÉUNION DES MINISTRES DU G20	19
PROJET DE BUDGET DE L'UE POUR L'EXERCICE 2012.....	20
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	21
DIVERS	22
– Assistance financière provenant de sources extérieures à l'UE	22
– Roumanie: notification budgétaire.....	22

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

- Énergie et changement climatique - Aspects économiques 23
- Stratégie pour une croissance verte de l'OCDE - Mandat de l'UE..... 23
- Forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert - Conclusions du Conseil..... 24
- Lever les obstacles fiscaux transfrontaliers pour les citoyens de l'Union européenne 24
- Régime fiscal applicable aux sociétés mères et filiales 24

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- Consensus européen sur l'aide humanitaire - Plan d'action 25
- Corps volontaire européen d'aide humanitaire 25

PARTICIPANTS

Belgique:

Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des finances et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

Mme Boryana PENCHEVA

Vice-Premier ministre et ministre des finances

République tchèque:

M. Miroslav KALOUSEK

Ministre des finances

Danemark:

M. Jeppe TRANSHOLM-MIKKELSEN

Représentant permanent

Allemagne:

M. Jörg ASMUSSEN

Secrétaire d'État

Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

Irlande:

M. Michael NOONAN

Ministre des finances

Grèce:

M. Theodoros N. SOTIROPOULOS

Représentant permanent

Espagne:

Mme Elena SALGADO

Deuxième vice-présidente du gouvernement et ministre de l'économie et des finances

France:

Mme Christine LAGARDE

Ministre des finances

Italie:

M. Giulio TREMONTI

Ministre de l'économie et des finances

Chypre:

M. Charilaos STAVRAKIS

Ministre des finances

Lettonie:

Mme Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

Lituanie:

Mme Ingrida ŠIMONYTĖ

Ministre des finances

Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

Hongrie:

M. György MATOLCSY
M. András KÁRMÁN

Ministre de l'économie nationale
Secrétaire d'État

Malte:

M. Tonio FENECH

Ministre des finances

Pays-Bas:

M. Jan Kees de JAGER

Ministre des finances

Autriche:

Mme Maria FEKTER

Ministre fédéral des finances

Pologne:

M. Jan VINCENT-ROSTOWSKI

Ministre des finances

Portugal:

M. Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS

Ministre des finances

Roumanie:

M. Dan LAZAR

Secrétaire d'État

Slovénie:

M. Franci KRIŽANIČ

Ministre des finances

Slovaquie:

M. Ivan MIKLOŠ

Vice-Premier ministre et ministre des finances

Finlande:

M. Jyrki KATAINEN

Ministre des finances

Suède:

M. Anders BORG

Ministre des finances

Royaume-Uni:

M. George OSBORNE

Chancelier de l'Échiquier

.....
Commission:

M. Olli REHN

Membre

.....
Autres participants:

M. Vittorio GRILLI

Président du Comité économique et financier

M. Lorenzo CODOGNO

Président du Comité de politique économique

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil a pris note d'un rapport de la présidence relatif à l'avancement des négociations avec le Parlement européen sur un ensemble de propositions législatives en matière de gouvernance économique.

Prenant note des avis exprimés par les délégations, la présidence a demandé à l'ensemble des parties de continuer à adopter une attitude constructive et à faire preuve de la souplesse requise pour parvenir à un accord en juin comme l'a demandé le Conseil européen.

Les propositions visent à renforcer la gouvernance économique au sein de l'UE – et plus particulièrement dans la zone euro – dans le cadre de la réaction de l'UE face aux problèmes mis en lumière par les turbulences qui ont touché récemment les marchés des dettes souveraines. Le Conseil a dégagé un accord sur une orientation générale en mars, ouvrant la voie aux négociations avec le Parlement.

Les propositions visent à resserrer la discipline budgétaire dans les États membres et à élargir la surveillance de leurs politiques économiques, mettant ainsi en œuvre les recommandations d'un groupe de travail présidé par M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen¹.

Cet ensemble de mesures comprend:

- un projet de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1466/97 relatif à la surveillance et à la coordination des politiques budgétaires et économiques des États membres;
- un projet de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 relatif à la procédure concernant les déficits excessifs;
- un projet de règlement sur la mise en œuvre de la surveillance budgétaire dans la zone euro;
- un projet de règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques;
- un projet de règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro;
- un projet de directive concernant les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

¹ Rapport final du groupe de travail, 21 octobre 2010:
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/117236.pdf

Quatre de ces propositions traitent de la réforme du pacte de stabilité et de croissance de l'UE visant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires, en rajoutant des dispositions aux cadres budgétaires nationaux, et à appliquer avec plus de cohérence et à un stade plus précoce des mesures d'exécution à l'égard des États membres qui ne se conforment pas aux règles. Les deux autres propositions ciblent les déséquilibres macroéconomiques au sein de l'UE.

VENTE À DÉCOUVERT ET CONTRATS D'ÉCHANGE SUR RISQUE DE CRÉDIT

Le Conseil a approuvé une orientation générale concernant un projet de règlement sur la vente à découvert et les contrats d'échange sur risque de crédit¹ (doc. [6823/3/11 REV 3](#)).

Ceci permettra à la présidence d'engager, au nom du Conseil, des négociations avec le Parlement européen en vue de parvenir à un accord en première lecture.

Le projet de règlement vise à harmoniser les règles applicables à la vente à découvert et à certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit. Il prévoit des exigences communes au niveau de l'UE en matière de transparence et harmonise les pouvoirs dont peuvent disposer les autorités de régulation dans des situations exceptionnelles représentant une menace grave pour la stabilité financière.

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse [10232/11](#).

¹ La vente à découvert de titres est une pratique selon laquelle l'investisseur vend un titre qu'il ne détient pas avec l'intention de le racheter à un prix plus faible.
Un contrat d'échange sur risque de crédit est un instrument financier présentant les caractéristiques d'un contrat d'assurance et qui est destiné à garantir la qualité de crédit d'un emprunt.

FISCALITÉ DES REVENUS DE L'ÉPARGNE

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la manière de procéder à l'examen d'une proposition visant à renforcer les dispositions de la directive de l'UE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne.

La présidence a indiqué qu'elle réfléchirait à la manière de faire progresser les travaux compte tenu des progrès accomplis.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la directive 2003/48/CE visent à éviter tout contournement de cette directive compte tenu de l'évolution des produits d'épargne et du comportement des investisseurs depuis sa première application en 2005. Elles ont pour objectif d'élargir le champ d'application de la directive afin qu'il couvre non seulement les paiements d'intérêts mais aussi tous les revenus et produits d'épargne qui génèrent des intérêts ou des revenus similaires.

FISCALITÉ DU SECTEUR FINANCIER

Le Conseil a pris note d'un rapport intermédiaire sur la taxation du secteur financier élaboré sur la base des discussions qui ont été menées au sein de son groupe à haut niveau sur les questions fiscales.

Il a invité la Commission à présenter avant l'été une analyse d'impact sur les différentes options en matière de taxation du secteur financier, et a demandé au groupe de travail de poursuivre les travaux sur cette question et à en rendre compte en temps voulu.

Le Conseil a également pris note d'un rapport établi par le Comité économique et financier qui fait le point sur les prélèvements et taxes qui ont été instaurés dans les États membres

Taxation du secteur financier (doc. [10071/11](#))

Le rapport sur la fiscalité du secteur financier comprend une analyse de deux options en particulier, à savoir une taxe sur les transactions financières et une taxe sur les activités financières. Ce rapport souligne qu'il convient d'assurer la neutralité de toute taxation et d'éviter qu'une charge excessive ne pèse sur le secteur. Il rappelle que plusieurs délégations ont demandé que soit encore précisé le but recherché par une telle taxation, qui pourrait être de créer une source de revenu, de faire participer le secteur financier aux frais liés à la crise financière, de limiter les activités financières à risques, ou de prévenir des crises futures. Le rapport rappelle que les délégations ont demandé instamment que soit réduit le risque de délocalisation vers des centres financiers en dehors de l'UE.

Prélèvements bancaires (doc. [9918/11](#))

Le rapport du Comité économique et financier fait le point sur l'instauration de systèmes de prélèvements et de taxes dans certains États membres. Il comprend une évaluation des problèmes à court terme auxquels leur mise en œuvre donne lieu et notamment les effets d'entraînement et la double imposition des établissements financiers transfrontières. Dix États membres ont déjà instauré des systèmes de prélèvements et de taxes et quatre autres sont en train de le faire. Le rapport note que dans la plupart des cas, une certaine souplesse a été prévue lors de l'instauration des prélèvements, afin de tenir compte de la possibilité qu'une solution à l'échelle de l'UE soit adoptée ultérieurement.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Le Conseil a adopté une recommandation relative à la nomination de M. Mario Draghi (Italie) en tant que président de la Banque centrale européenne, devant succéder à M. Jean-Claude Trichet, dont le mandat expire le 31 octobre.

La recommandation du Conseil sera transmise au Conseil européen qui consultera le Parlement européen et la BCE en vue d'adopter une décision définitive lors de sa réunion des 23 et 24 juin.

TESTS DE RÉSISTANCE DES BANQUES - MESURES DE SOUTIEN

Le Conseil a approuvé une déclaration fournissant des orientations en ce qui concerne les mesures de soutien destinées à aider les établissements financiers dont le test de résistance élargi à l'ensemble de l'UE a révélé la vulnérabilité.

Il est convenu que tous les États membres devraient avoir mis en place des mécanismes de soutien crédibles d'ici la publication des résultats des tests qui est prévue pour le mois prochain, et fixé des délais dans lesquels il conviendra de remédier à toute vulnérabilité révélée par lesdits tests, les solutions fondées sur le secteur privé étant privilégiées.

La déclaration peut être consultée [ici](#).

IRLANDE - DÉCISION MODIFIANT LES CONDITIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le Conseil a adopté une décision modifiant les conditions de l'assistance financière à l'Irlande au titre du mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), en vue de préparer le décaissement de la seconde tranche de prêts.

Cette décision intervient à la suite du réexamen, par la Commission et le FMI en liaison avec la Banque centrale européenne, des progrès réalisés par l'Irlande dans la mise en œuvre de son programme d'ajustement économique qui avait été approuvé en novembre dernier.

Compte tenu des perspectives économiques révisées, ainsi que des priorités du gouvernement issu des élections tenues le 25 février, les modifications proposées des conditions de politique économique ont été jugées nécessaires afin de garantir la bonne exécution du programme.

La décision du Conseil est fondée sur le règlement (UE) n° 407/2010, et modifie la décision 2011/77/UE, qui avait été adoptée en décembre.

Le 28 novembre, les ministres ont donné le feu vert à une enveloppe de 85 milliards d'euros d'assistance financière, à la suite de la demande présentée par les autorités irlandaises, un montant de 22,5 milliards d'euros étant octroyé au titre du MESF.

SOUTIEN FINANCIER AU PORTUGAL

Le Conseil a adopté une décision accordant une assistance financière au Portugal.

L'UE accordera des prêts jusqu'à concurrence de 52 milliards EUR dans le cadre d'une enveloppe de 78 milliards EUR d'assistance financière, la part de l'UE comprenant 26 milliards EUR au titre du Mécanisme européen de stabilisation financière et un montant identique au titre du Fonds européen de stabilité financière. La contribution du FMI s'élèvera à 26 milliards EUR au titre d'un mécanisme élargi de crédit.

L'échéance moyenne des prêts accordés au titre du MESF n'excédera pas sept ans et demi et les marges s'élèveront à 215 points de base en plus du coût du financement apporté par l'UE. Un montant de 12 milliards EUR environ a été prévu pour soutenir les banques.

L'assistance est accordée sur la base d'un programme de trois ans couvrant la période allant jusque mi-2014, qui a été négocié avec les autorités portugaises par la Commission et le FMI, en liaison avec la Banque centrale européenne.

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse 10231/11.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil:

RAPPELLE l'engagement pris dans le cadre des accords de Cancún de communiquer au secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) d'ici mai 2011, 2012 et 2013, des informations sur les ressources prévues pour respecter l'engagement en matière de financement à mise en œuvre rapide pris par les pays développés parties à cette convention; APPROUVE la version mise à jour du rapport final du CEF/CPE sur le financement à mise en œuvre rapide dégagé en 2010 ainsi que les précisions fournies sur les mesures spécifiques bénéficiant de ce financement; et SOULIGNE que ce rapport confirme que l'UE et ses États membres ont mobilisé en 2010 2,34 milliards EUR de financement à mise en œuvre rapide dans le cadre de leur engagement plus général consistant à fournir un montant cumulé de 7,2 milliards EUR au cours de la période 2010-2012.

1. PREND ACTE du rapport final du Groupe consultatif sur le financement de la lutte contre le changement climatique créé par le Secrétaire général des Nations unies; RAPPELLE que la Commission et le CEF/CPE ont été invités à poursuivre leurs travaux sur la base des travaux de ce groupe; PREND ACTE du document de travail des services de la Commission intitulé "Scaling up international climate finance after 2012" (Augmenter le financement international de la lutte contre le changement climatique après 2012); EST D'ACCORD avec la conclusion générale selon laquelle il sera difficile, mais possible, de respecter l'engagement pris par les pays développés de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, dans le cadre d'actions significatives d'atténuation et de la transparence dans la mise en œuvre, afin de permettre et d'encourager le renforcement des mesures d'atténuation, y compris la mobilisation de ressources financières importantes pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD +), et des mesures d'adaptation, de développement et de transfert de technologies, ainsi que de renforcement des capacités; INVITE la présidence actuelle et la prochaine présidence de la CdP à veiller à ce que les conclusions du groupe consultatif et les autres rapports présentant un intérêt soient examinés dans le cadre du processus de la CCNUCC; et souhaite qu'un accord intervienne sur les moyens de mettre en œuvre les conclusions et les recommandations de façon ouverte et transparente, afin que des progrès puissent être réalisés lors de la CdP 17;
2. SOULIGNE qu'il est indispensable, pour dégager des financements aussi importants, de recourir à la fois à des financements publics, y compris les sources de financement innovantes, et à des financements privés, tout en permettant aux institutions financières (multilatérales et bilatérales) de renforcer leurs activités de prêt et de mobilisation de fonds et RAPPELLE que les investissements nécessaires proviendront en grande partie du secteur privé, via des cadres adaptés; A CONSCIENCE qu'il faut un marché du carbone dynamique sur lequel le carbone atteindrait le prix nécessaire pour stimuler les investissements dans des activités peu émettrices de carbone, afin d'atteindre les objectifs d'atténuation au niveau mondial de façon efficace et de maintenir les sources publiques et privées au niveau nécessaire;

3. SOULIGNE que, dans ces conditions, il sera important de s'efforcer de garantir une certaine prévisibilité et une certaine continuité du financement international de la lutte contre le changement climatique, et de s'employer à définir des moyens d'augmenter ce financement pendant la période 2013-2020; SOULIGNE que ces moyens dépendront des mesures de lutte contre le changement climatique prises dans les pays en développement ainsi que des progrès réalisés dans les négociations internationales.
4. RECONNAÎT l'importance des ressources publiques pour financer les investissements liés au changement climatique dans les pays en développement; EST CONSCIENT des difficultés budgétaires que pourrait entraîner pour les gouvernements une augmentation des financements publics; et SOULIGNE qu'il pourra être nécessaire de recourir à des sources de recettes nouvelles et innovantes, y compris certaines de celles envisagées dans le rapport du groupe consultatif, pour étoffer les financements publics compte tenu des contraintes budgétaires, sachant que ces sources de financement impliquent un coût d'opportunité; RECONNAÎT la nécessité de poursuivre l'examen des différentes sources, y compris des moyens de les utiliser et de les combiner au mieux; et SOULIGNE qu'il appartiendra à chaque État membre de déterminer l'affectation de ces recettes conformément aux règles et à la politique budgétaires nationales.
5. SOULIGNE que certains instruments, comme le développement d'un marché mondial du carbone dynamique et transparent, y compris des mécanismes sectoriels dans le cadre d'un tel marché, et une tarification du carbone pour les transports aériens et maritimes mondiaux, peuvent générer d'importants flux financiers; SOULIGNE qu'une mise en œuvre efficace de ces instruments nécessiterait une coordination importante au sein des instances internationales compétentes; SE FÉLICITE de l'initiative prise par les ministres des finances du G20 en vue de mener d'autres analyses sur la mobilisation de sources de financement pour lutter contre le changement climatique.
6. ESTIME que la tarification du carbone pour les transports aériens et maritimes mondiaux pourrait constituer une source de recettes qui générerait également le signal-prix nécessaire pour parvenir à réduire efficacement les émissions provenant de ces secteurs; ESTIME qu'il y a lieu de poursuivre les travaux au sein de l'OMI et de l'OACI pour élaborer sans délai un cadre stratégique mondial permettant d'éviter les distorsions de concurrence ou les fuites de carbone.
7. CONFIRME que le secteur privé joue déjà un rôle important dans le financement des investissements liés au changement climatique dans les pays en développement et INSISTE sur le fait qu'il y a lieu de renforcer ce rôle; SOULIGNE que la principale condition préalable pour accroître encore davantage ces flux privés sera l'amélioration des cadres économiques et stratégiques généraux dans les pays en développement.
8. SOULIGNE que, pour compléter ces améliorations, il pourra être nécessaire de recourir à des instruments publics pour mobiliser des financements privés en faveur de mesures de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement et qu'il faudra poursuivre les travaux pour améliorer la conception de ces instruments le cas échéant, et notamment poursuivre l'évaluation des éventuels risques pour les budgets publics et les contribuables et l'examen des solutions envisageables pour réduire au minimum ou couvrir ces risques; ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la note d'information sur l'atelier tenu en commun le 12 avril par le groupe de travail conjoint et le groupe d'experts sur les investissements et les flux financiers (EGIF) concernant la mobilisation de financements privés et ENCOURAGE la poursuite de ce dialogue entre secteur public et secteur privé en coopération avec les intervenants concernés de ces deux secteurs.

9. SOULIGNE le rôle important que jouent les banques multilatérales de développement et les autres institutions financières publiques, y compris la BEI, pour étendre les sources de financement de la lutte contre le changement climatique et l'accès à ces sources; RECONNAÎT qu'elles jouent un rôle de catalyseur dans l'affectation des financements provenant de sources publiques et privées à des projets importants d'investissements dans le domaine climatique ("canalisation") et qu'elles apportent une aide technique ainsi qu'une expertise financière et sectorielle en même temps que le financement; ATTEND AVEC INTÉRÊT la création d'un Fonds vert pour le climat qui fonctionne efficacement.
10. SOULIGNE qu'une contribution financière du secteur public à l'engagement qui a été pris doit être compatible avec des finances publiques saines et viables et se faire selon des principes de bonne gouvernance garantissant une mise en œuvre efficace sur la base de paramètres fondés sur les résultats.
11. RAPPELLE que, dans un souci d'efficacité, le financement de la lutte contre le changement climatique devrait continuer de suivre les principes énoncés dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide; SOULIGNE qu'il sera important de disposer d'une stratégie de développement unique, respectueuse du climat, couvrant à la fois l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, y compris REDD+; SOULIGNE que l'augmentation du financement de la lutte contre le changement climatique exigera des pays bénéficiaires qu'ils soient en mesure d'absorber effectivement cette augmentation, notamment pour ce qui est de leurs capacités administratives; SOULIGNE que, à cette fin, le financement de la lutte contre le changement climatique devrait continuer de servir à renforcer les capacités administratives et institutionnelles de mise en œuvre, tout particulièrement pour ce qui est des capacités de planification et de gestion des financements publics.
12. EST CONSCIENT que la supervision des financements publics et l'estimation et la comptabilisation des flux financiers privés constituent des défis importants dans le contexte d'un financement durable de la lutte contre le changement climatique et ENCOURAGE la Commission et les organisations internationales compétentes, notamment l'OCDE et les autres organisations concernées, à présenter d'autres propositions concernant les options méthodologiques.
13. INVITE le CEF et le CPE à poursuivre leurs travaux sur ces questions en coopération avec les autres groupes de travail compétents, et notamment à analyser la contribution que pourraient apporter les différentes sources envisagées, ainsi que les éventuels moyens d'accroître le financement après 2012, et à lui faire rapport le cas échéant, afin d'établir la position de l'UE en vue de la dix-septième conférence des parties à la CCNUCC, qui se tiendra du 28 novembre au 9 décembre 2011."

RÉUNION INFORMELLE À GÖDÖLLÖ - RÉUNION DES MINISTRES DU G20

Le Conseil a pris note du résultat:

- d'une réunion informelle des ministres des finances de l'UE et des gouverneurs des banques centrales qui s'est tenue à Gödöllö (Hongrie) les 8 et 9 avril;
- d'une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui s'est tenue à Washington DC les 14 et 15 avril.

PROJET DE BUDGET DE L'UE POUR L'EXERCICE 2012

Le Conseil a pris acte de la présentation par la Commission de son projet de budget général de l'UE pour l'exercice 2012¹.

Certaines délégations ont estimé que la proposition de la Commission n'était pas conforme aux mesures nationales d'assainissement budgétaire et ont demandé davantage d'efforts pour limiter l'augmentation du budget de l'UE pour l'exercice 2012. D'autres délégations ont considéré que le projet de budget était un point de départ pour les discussions et ont souligné qu'il était nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des programmes de l'UE, notamment dans le domaine de la cohésion.

Le Conseil a demandé au Comité des représentants permanents d'examiner ce projet, afin de permettre au Conseil d'arrêter sa position.

Le 15 février, le Conseil a défini ses priorités pour le budget 2012 (doc. [5895/11](#)). Ces priorités serviront de référence à la présidence polonaise à venir pour les négociations qui auront lieu avec le Parlement européen et la Commission dans le courant de cette année.

Dans le projet de budget, la Commission propose un total de 132,7 milliards EUR pour les paiements (+ 4,9 % par rapport à 2011) et de 147,4 milliards EUR pour les engagements (+ 3,7 %). Les paiements représentent 1,01 % du revenu national brut de l'UE et les engagements 1,12 %.

Le Conseil devrait adopter sa position sur le projet de budget à la fin du mois de juillet et le Parlement la sienne à la fin du mois d'octobre. Si leurs positions divergent, une procédure de conciliation de trois semaines débutera le 1^{er} novembre.

¹ http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/2012/DB2012/DB2012_docI_pol_pres_en.pdf

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Les réunions suivantes se sont tenues en marge du Conseil:

- ***Dialogue informel avec le Parlement européen***

Les représentants du Conseil et du Parlement européen ont tenu une réunion informelle le 16 mai. La réunion était axée sur la gouvernance économique et sur les questions liées à la dette souveraine.

- ***Réunion ministérielle concernant le mécanisme européen de stabilité***

Le 16 mai, les ministres ont participé à une réunion sur l'élaboration d'un mécanisme européen de stabilité visant à garantir la stabilité financière de la zone euro.

- ***Réunion ministérielle concernant une assistance financière au Portugal***

Le 16 mai, les ministres ont participé à une réunion visant à préparer une assistance financière au Portugal¹.

- ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont assisté à une réunion de l'Eurogroupe le 16 mai.

- ***Réunion annuelle des gouverneurs de la BEI***

Les ministres se sont réunis en leur qualité de gouverneurs de la Banque européenne d'investissement dans le cadre de la réunion annuelle des gouverneurs de la BEI.

- ***Dialogue au niveau ministériel avec les pays candidats à l'UE***

Les ministres ont tenu une réunion informelle avec leurs homologues des pays candidats à l'UE: Turquie, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Islande. La réunion s'est axée sur les politiques économiques des pays candidats.

Le texte des conclusions de cette réunion figure dans le document [9654/1/11 REV 1](#).

¹ Déclaration
http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ecofin/122011.pdf
 Voir également page 14.

DIVERS**– Assistance financière provenant de sources extérieures à l'UE**

A la demande du ministre polonais, le Conseil a examiné la procédure à suivre dans le cas où un État membre chercherait à obtenir une assistance financière à titre de précaution auprès de sources extérieures à l'UE, telles que le FMI.

– Roumanie: notification budgétaire

Le ministre roumain a présenté les plans de son pays en matière budgétaire, compte tenu d'une réserve formulée par Eurostat sur la qualité des données figurant dans les données statistiques communiquées pour 2010.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Énergie et changement climatique - Aspects économiques

Le Conseil a adopté des conclusions sur les aspects économiques des questions liées à l'énergie et au changement climatique, en insistant sur les investissements substantiels qui doivent être réalisés pour passer à une économie à faible intensité de carbone et sur la nécessité d'examiner toutes les possibilités de mobilisation des financements publics et privés.

Prenant note de la communication de la Commission intitulée "Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050", qui pourra servir de base aux discussions sur les solutions ayant un bon rapport coût-efficacité, le Conseil rappelle, dans ses conclusions, que le marché de l'énergie à l'échelle de l'UE sera déterminant pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique.

Les conclusions figurent dans le document 9902/11.

Stratégie pour une croissance verte de l'OCDE - Mandat de l'UE

Le Conseil a approuvé le mandat défini pour l'UE concernant la stratégie pour une croissance verte de l'OCDE, qui vise à stimuler la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que le patrimoine naturel continue à fournir les services des écosystèmes qui sont essentiels.

Ce mandat appuie la position de l'OCDE selon laquelle les instruments fondés sur le marché devraient être au cœur de la mise en œuvre des stratégies pour une croissance verte. Il préconise un cadre politique stable, cohérent, prévisible et axé sur le marché, indispensable pour apporter aux investisseurs privés la certitude dont ils ont besoin pour s'engager à long terme.

Forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il salue la communication de la Commission (doc. [5845/11](#)) concernant les travaux menés par le forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert entre avril 2009 et juin 2010.

Marquant son accord sur les lignes directrices relatives aux services intragroupe à faible valeur ajoutée, le Conseil estime que leur application devrait contribuer à réduire le nombre de différends en matière d'imposition dans l'UE et à améliorer le fonctionnement du marché intérieur.

Le forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert est un groupe d'experts créé par la Commission en 2002 en vue de réduire les coûts élevés de mise en conformité et d'éviter la double imposition qui peut facilement se produire dans le cas des opérations intragroupes transfrontières.

Les conclusions figurent dans le document [8480/11](#).

Lever les obstacles fiscaux transfrontaliers pour les citoyens de l'Union européenne

Le Conseil a adopté, sur la base d'une communication de la Commission, des conclusions sur la levée des obstacles fiscaux transfrontaliers pour les citoyens de l'Union européenne.

Dans ses conclusions, le Conseil prend note des plaintes les plus pertinentes des citoyens de l'Union concernant les obstacles fiscaux transfrontaliers répertoriées dans la communication et estime qu'il importe de veiller à ce que les citoyens ne soient pas confrontés à des obstacles fiscaux dans l'exercice des libertés du marché intérieur de l'UE.

Les conclusions figurent dans le document [9830/11](#) + [COR 1](#).

Régime fiscal applicable aux sociétés mères et filiales

Le Conseil a approuvé une orientation générale sur un projet de directive visant à refondre les règles existantes concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents (doc. [8619/11](#)).

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Consensus européen sur l'aide humanitaire - Plan d'action

Le Conseil a adopté des conclusions concernant l'évaluation à mi-parcours du plan d'action pour la mise en œuvre du Consensus européen sur l'aide humanitaire.

Il s'est félicité des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action depuis son adoption en 2008 et a marqué son accord sur la poursuite des efforts en ce qui concerne l'efficacité de l'aide humanitaire, la cohérence de l'aide humanitaire de l'UE et les liens entre l'aide et les autres politiques, ainsi que le renforcement de la contribution de l'UE au système humanitaire international.

Les conclusions figurent dans le document 9687/11.

Corps volontaire européen d'aide humanitaire

Le Conseil a adopté des conclusions sur la création d'un corps volontaire européen d'aide humanitaire.

Ces conclusions constituent une réponse à une proposition de créer un corps volontaire européen d'aide humanitaire (doc. [17065/10](#)). Le Conseil a salué cette proposition dans ses conclusions, tout en soulignant qu'un tel corps devrait présenter un rapport coût/efficacité satisfaisant, s'appuyer sur les programmes de volontariat existants au niveau national et international en évitant de faire double emploi avec ceux-ci et s'attacher principalement à répondre à des besoins concrets et à combler des lacunes dans le domaine humanitaire.

Les conclusions figurent dans le document 9692/11.
